



FFvolley

SAISON 2020/2021

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°4 Réunion du 9 janvier 2021

L'an deux mille-vingt-un et le 9 janvier à 9h00, les membres du Conseil d'Administration de la Fédération Française de Volley (ci-après la « FFvolley »), dont le siège social est sis 17 rue Georges Clémenceau 94607 Choisy-Le-Roi cedex, se sont réunis à l'Hôtel Best Western, 4 avenue Charles Lindbergh 94150 RUNGIS sur convocation du Président par courrier électronique, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts.

Chaque participant en entrant en séance, a signé la feuille de présence, tant à titre de membre qu'en qualité éventuellement de représentant d'un membre excusé.

Etaient présents en tant que membres à voix délibérative :

- | | |
|--|--|
| 1. ERIC TANGUY – Président | 15. CASTAINGS Nadège – Administrateur |
| 2. AKILIAN Michelle – Administrateur | 16. DECONNINCK Didier – Administrateur |
| 3. ALBE Christian – Trésorier général | 17. FRELAT Véronique – Administrateur |
| 4. AMARD Zélie – Secrétaire générale adjointe | 18. GANGLOFF Claude – Administrateur |
| 5. COLLOT Isabelle – Administrateur | 19. GONÇALVES-MARTINS Sébastien – Administrateur |
| 6. DURAND Christophe – Trésorier général adjoint | 20. KOZLUDERE Evlin – Administrateur |
| 7. FLORENT Sébastien – Secrétaire général | 21. LE THOMAS Viviane – Administrateur |
| 8. MERCIER Pierre – Vice-président | 22. MABILLE Gérard – Administrateur |
| 9. NOEL Florence – Vice-président | 23. ROCHE Vincent – Administrateur |
| 10. SAGOT Éric – Administrateur | 24. TRITZ Olivier – Administrateur |
| 11. ANATOLE Marc-Olivier – Administrateur | 25. VALLOGNES Nathalie – Administrateur |
| 12. GOUX Richard – Administrateur | 26. VIALA Delphine – Administrateur |
| 13. BOUGET Yves – Vice-président | 27. VOUILLOT Pierre – Administrateur |
| 14. ARIA Alain – Administrateur | |

Etaient représentés par un membre à voix délibérative :

1. Cynthia BAGATTO (représentée par M. DECONNINCK) - Administrateur
2. DE BERNON Françoise (représentée par M. GANGLOFF) - Administrateur
3. LABROUSSE Yves (représentée par M. TANGUY) - Administrateur
4. MOURADIAN Christine (représentée par M. ARIA) - Administrateur
5. ROYO Linda (représentée par M. ALBE) - Administrateur

Sont excusés en tant que membres à voix délibératives :

- ALLAMASSEY Pascal – Administrateur
- BERNARD Monique – Administrateur
- MARCAGGI Antoine – Administrateur
- MARTIN-DOUYAT Michel – Administrateur

Conformément à l'article 16 des statuts et en sa qualité de Président de la Fédération Française de Volley, Éric TANGUY préside la séance. Conformément à l'article 17 du Règlement intérieur, le Secrétaire Général sera en charge de l'établissement du présent procès-verbal.

Le Président constate que les membres présents et représentés sont au nombre de VINGT-SEPT et qu'en conséquence la réunion peut valablement se tenir dans le respect du quorum fixé à l'article 14 des statuts.

Adopté par le Conseil d'Administration du 13/02/2021
Date de diffusion : 13/01/2021
Auteur : Sébastien FLORENT

Assistent avec voix consultative conformément à l'article 14 des statuts :

- Axelle GUIGUET – Directrice Technique Nationale
- Aline GEMISE-FAREAU – Présidente du Conseil de Surveillance

Assistent sur invitation du Président :

- Jean-Paul ALORO – Membre du Conseil de Surveillance
- Laurie FELIX – Salariée de la FFvolley
- Jean MARTIN – Ligue Régionale de Volley de Centre-Val de Loire

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la séance est le suivant :

I – Intervention du Président de la FFvolley

II – Intervention du Président de la LNV

III – Approbation de l'ordre du jour

IV – Secrétariat Général :

4.1 Approbation des PV

4.2 Approbation de la composition du Bureau Exécutif

4.3 Approbation des chefs de projets et des chargés de missions

4.4 Approbation de la composition des commissions

V – Finances et Ressources Humaines :

5.1 Point sur la prise de licences fédérales

5.2 Point sur les Ressources Humaines

5.3 Plan de relance « retour au jeu » - Compte-rendu réunion du 06/01/2021

VI – Outre-Mer :

6.1 Situation sanitaire en Outre-Mer

6.2 Prise de licences en Outre-Mer

VII – Secteur Sportif :

7.1 Situation des compétitions fédérales

7.2 Coupe de France Compet' Lib et Masters

7.3 Coupe de France Pro Féminine

VIII – DTN : Projets organisation CTS 2021/2024

IX – Secteur Développement :

9.1 Proposition d'organisation du Développement

9.2 Proposition de décaler le contrôle des DAF au 31/03/2021

X – Secteur Événementiel :

10.1 Point sur la candidature de la CC

10.2 Validation de l'organisation de la VNL 2021

10.3 Validation des cahiers des charges des tournois de Beach Volley

XI – Questions diverses :

11.1 Organisation des réunions

Le Président ouvre la séance du Conseil d'Administration à 9h15

I - INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA FFVOLLEY

Le Président de la FFvolley prend la parole et son intervention est résumée en ces termes :

« Bonne année à toutes et à tous. Je souhaite que ces vœux ne soient pas vains à l'instar de ceux présentés en 2020 et j'espère que 2021 permettra d'oublier l'année qui vient de se terminer en assurant la pleine reprise de notre activité et de nos sports sans restriction. Ceux sont ainsi les meilleurs vœux pour le futur de nos affiliés et de notre Fédération.

Félicitations aux personnes qui m'entourent aujourd'hui pour leur élection. Je vous souhaite la bienvenue à ce premier Conseil d'administration de nouvelle mandature et je partage dès lors tout le plaisir à travailler avec vous au cours de cette olympiade où nous avons de grands défis à relever.

Avant un tour de table, je devais vous signaler le décès de Jean-Michel ROCHE, ancien entraîneur de l'équipe de France de 94 à 95. Une minute de silence sera faite lors de notre prochaine assemblée générale »

Les membres se présentent au Conseil d'administration et le Président reprend la parole.

« Au nom de la FFvolley, je félicite Monsieur Yves BOUGET pour son élection en qualité de président de la LNV. Nous nous sommes déjà rencontrés pour établir les bases de notre travail futur. A cette occasion, nous avons échangé sur beaucoup de points pour porter un projet commun auquel j'adhère dans l'intérêt supérieur et pour le bien du volley-ball français. Nous vous le présenterons dès que nos réflexions seront abouties.

Cette nouvelle année et cette nouvelle olympiade sont celles de tous les défis, dont le plus important est de relancer notre activité. En effet, nous sortons d'une année 2020 où nous

sommes restés 218 jours sans compétition et nous voyons que cela n'est pas terminé, notamment pour nos adultes. 2020, c'était donc 107 jours de confinement et 111 jours de restrictions. C'est à dire 60% de l'année 2020 où la pratique du volley-ball n'a pas été possible.

Les sports de salle sont les plus grands sinistrés du COVID-19. Nous le répétons auprès du Gouvernement et à nos députés. Cette situation très compliquée est propre à certaines disciplines puisque d'autres ne subissent pas les mêmes restrictions. Les clubs professionnels de volley, dont les clubs d'Elite, ont la chance de faire continuer d'exister le volley-ball, mais ils sont privés du public, c'est-à-dire leur raison d'être, ce qui les impacte financièrement.

Nous avons eu une perte d'environ 50 clubs suite au 1^{er} confinement (il y en a 100 respectivement pour le handball et le basket-ball.) Il y a donc eu des victimes dans nos associations, aussi, il faut souhaiter que tous nos clubs soient encore présents cette saison en ne laissant personne au bord du chemin. Tous nos clubs doivent jouer à la fin de la saison et pouvoir se projeter.

Nos dossiers sont nombreux : la relance comme évoquée, l'aide de nos clubs et de nos instances (une proposition vous sera faite en ce sens ce jour), déployer notre projet avec les nouveaux axes que nous avons portés lors de campagne électorale et qui vont nécessiter beaucoup d'investissement et de travail, enfin, préparer la saison internationale avec les incertitudes que nous avons aujourd'hui.

La visibilité est réduite quant à la tenue des compétitions internationales à venir, mais nous restons positifs avec la Directrice Technique Nationale, Axelle GUIGUET, que j'ai renouvelée dans ses fonctions pour 4 ans. Nous travaillons pour faire briller l'équipe de France et pour représenter la France à l'international, notamment au travers des Jeux Olympiques de Tokyo et du TQCE féminin qui doit qualifier notre équipe féminine pour les prochains Championnat d'Europe (cet Euro représentant une étape pour les JO de 2024).

Evidemment, toutes les étapes des équipes de France jeunes doivent également être préparées.

Les équipes de beach volley ont encore une qualification à gagner pour les Jeux Olympiques de Tokyo puisque l'an passé, le processus n'est pas arrivé à terme. La Continental Cup est dès lors leur seule chance pour atteindre ces JO, les autres tournois étant suspendus.

Pour le volley assis, notre équipe de France prépare également son chemin vers les jeux paralympiques de Paris. C'est une nouvelle discipline avec un rétro planning très serré.

Enfin, comme nous l'avons déjà évoqué, nous devons choisir un nouveau sélectionneur après les JO de Tokyo pour notre équipe de France masculine de volley-ball, Laurent TILLIE quittant ses fonctions dès la fin des Jeux Olympiques, avec j'espère une médaille.

Cette olympiade doit voir s'associer notre Fédération à la préparation des Jeux Olympiques de Paris pour construire ensemble l'héritage avec le COJO. C'est important d'être acteur d'un événement qui a lieu en France si rarement. Les derniers Jeux Olympiques de 1924 ont vu pour la première fois du volley-ball comme sport américain d'exhibition. Notre sport aura donc 100 ans d'Histoire olympique en 2024. La FFvolley ne peut pas rester à côté et rater cette échéance. Dans ce cadre, nous aurons donc des propositions à faire très rapidement pour s'inscrire dans ce travail. Tous les voyants sont au vert pour cela, il en va de notre responsabilité.

Nous devons organiser l'avenir de notre fédération, de nos sports, on doit évoluer, se structurer et modifier nos manières de travailler pour être plus efficace et être prêt à relever les défis et les échéances à venir.

Ainsi, nous devons tous être mobilisés et je compte sur les membres du Conseil d'administration pour partager nos décisions et nos idées auprès de nos membres et de

nos licenciés. Il est tout aussi important de débattre et de trancher, c'est votre rôle, que d'aller sur le terrain rencontrer nos administrés et les convaincre de la pertinence de nos projets. Vous êtes le relai parfait puisque tous les territoires sont représentés, même les plus lointains avec le représentant d'outre-mer.

Vous l'aurez compris nous nous mettons au travail et je vous remercie par avance pour votre implication dans notre passion. »

II – INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA LNV

Le Président de la FFvolley donne la parole à Monsieur BOUGET, président de la Ligue Nationale de Volley. Son intervention est résumée en ces termes :

« Je présente tous mes vœux au volley français et lui souhaite au sortir de la crise sanitaire de conserver toute son énergie pour se mettre en ordre de marche et de profiter de l'extrême opportunité que représente les Jeux Olympiques 2024 sur notre territoire. C'est une chance à saisir pour mettre en avant tous les volleys.

Pour ceux qui ne me connaissent pas, j'ai une histoire de 50 ans avec le volley. D'abord, joueur et ensuite dirigeant. Il faut rendre ce que le volley nous a apporté et je pense que nous sommes tous autour de la table dans cette logique.

J'ai été élu récemment président de la Ligue Nationale de Volley portée par mes pairs, présidents de club, à travers un projet qui s'appelle « Projet pour un volley d'excellence ». Nous avons travaillé pendant neuf mois sur celui-ci et on m'a demandé d'en porter la responsabilité plus comme un chef d'équipe qu'un initiateur ou un président avec des gens dépendants.

Nous avons une logique d'organisation plus horizontale et nous essayons de porter ce projet qui se décline sur 3 grands axes :

- Transformer le volley professionnel en un sport spectacle : Nous devons profondément modifier nos compétitions dans leurs formes et le fond, mais également, inventer du spectacle dans le spectacle sportif. Nous avons un vrai déficit de spectateurs, les vieilles générations continuent de participer au spectacle que propose le volley, mais les nouvelles générations sont en attentes d'un autre type de proposition. Nous devons travailler pour avoir du public de plus en plus nombreux autour de notre volley masculin et féminin.
- Transformer le modèle économique : Le volley professionnel est dépendant des collectivités territoriales, donc de l'argent public. En moyenne sur la totalité des clubs masculins et féminins, le taux de dépendance est de 85%. Aussi, nous ne pouvons pas parler d'entreprises de spectacle et en même temps être dépendant à cette hauteur des collectivités publiques. Il y a donc un énorme effort à faire pour modifier ce modèle économique.
- Modifier la gouvernance pour faire en sorte que les parties prenantes de l'activité de volley professionnel soient des acteurs plus impliqués dans la prise de décisions et les projets. Les modifications de gouvernance sont des projets à long terme, nous le mènerons sur l'olympiade afin de faire en sorte d'avoir une gouvernance horizontale transposée dans nos statuts.

Je terminerais sur un point de situation. Le volley professionnel a vécu deux phases :

- La 1ère phase aussi catastrophique que dans le volley fédéral, c'est-à-dire plus d'activité. Le seul mérite est d'avoir permis aux clubs dans leur globalité de reconstituer les fonds propres, car l'absence d'activité implique l'absence de dépense conjuguée avec une prise en charge remarquable de l'Etat des TPE.

- La 2nde phase est connue aujourd'hui avec un huis-clos total sur nos matchs et parallèlement nous sommes tenus d'assurer le championnat dans un contexte compliqué. Les clubs assument donc toutes les dépenses sans entrée de trésorerie avec une aide dérisoire de l'Etat. Plus la situation dure à huis-clos, plus les clubs vont avoir de vraies difficultés pour terminer la saison 20/21, malgré des fonds reconstitués sur le 1^{er} confinement.
Il faudra que la Ligue Nationale de Volley soit inventive, et qu'avec la Fédération, elle pèse suffisamment auprès du ministère en charge des sports.

Nous avons donc un vrai contraste entre les deux phases. Je pense que le plus dur est vécu. Mais nous sommes impatients car les clubs souffrent et sont vraiment en attente d'un renouveau. Il faudra évidemment profiter de l'enthousiasme lorsque nous recouvrerons nos libertés usuelles. »

III - APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président de la FFvolley prend la parole pour présenter la résolution suivante :

Parmi les questions diverses, il sera ajouté une résolution sur la prolongation de la mise à disposition d'Éric TANGUY de Sorbonne Université auprès de la Fédération Française de Volley. Celle-ci s'est terminée au 31 décembre 2020. Il devient urgent pour assurer le bon fonctionnement de la Fédération que le Conseil d'administration se positionne sur la situation.

Le Président ne participera pas au vote.

Le Conseil de surveillance est également sollicité de son côté tel que l'indique l'article 11 du règlement intérieur.

Les débats étant clos et plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir les votes :

1^{ère} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la modification de l'ordre du jour présentée.

Sans modification d'ordre du jour, le Président précise que Monsieur VOUILLOT a remis un document concernant le 7.2 de l'ordre du jour transmis dans le délai réglementaire.

IV - SECRETARIAT GENERAL

4.1 APPROBATION DES PV

Le Président prend la parole pour la présentation et la validation des procès-verbaux suivants qui sont soumis à approbation du Conseil d'administration :

- Conseil d'Administration N°2 du 2 novembre 2020
- Conseil d'Administration N°3 du 1er au 8 décembre 2020
- Bureau Exécutif N°4 du 21 octobre 2020
- Bureau Exécutif N°6 du 2 novembre 2020
- Bureau Exécutif N°7 du 12 novembre 2020
- Bureau Exécutif N°8 du 30 novembre 2020
- Commission Fédérale Volley Assis N°1 du 29 septembre 2020
- Commission Centrale des Statuts et Règlements N°2 du 5 novembre 2020
- Commission Fédérale Volley Assis N°2 du 1er novembre 2020
- Commission Centrale d'Arbitrage N°1 du 20 novembre 2020
- Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi N°2 du 12 novembre 2020
- Commission Centrale Sportive/Commission Centrale des organisations N°7 du 19 novembre 2020
- Commission Centrale Sportive/Commission Centrale des organisations N°8 du 26 novembre 2020

- Commission Centrale Financière N°1 du 28 novembre 2020
- Commission Centrale des Statuts et Règlements N°3 du 7 décembre 2020
- Comité Sport Santé N°1 du 5 décembre 2020
- Commission Centrale Sportive/Commission Centrale des organisations N°9 du 14 décembre 2020

Il est relevé par les membres les éléments suivants :

- Le procès-verbal n°1 du Comité Sport Santé daté 5 décembre 2020 ne compte que deux membres présents ne permettant pas de délibérer valablement (quorum de trois membres minimum). Il doit être en conséquence retiré du vote et le Comité Sport Santé le ratifiera lors de sa prochaine réunion dans le respect du quorum.
- Le procès-verbal du Conseil d'administration n°2 du 2 novembre 2020 doit être modifié au point XI en remplaçant « Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté » par « Territoire de Belfort ».

Les débats étant clos et plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir les votes :

2ème RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité (une abstention) d'approuver les procès-verbaux susmentionnés en tenant en compte des remarques rapportées plus haut.

Ne nécessitant pas l'approbation du Conseil d'administration, les procès-verbaux suivants ont été uniquement présentés :

- Conseil de Surveillance N°6 du 31 août 2020
- Commission Electorale Fédérale N°8 du 9 novembre 2020
- Commission Electorale Fédérale N°9 du 16 novembre 2020
- Commission Electorale Fédérale N°10 du 17 novembre 2020
- Commission Electorale Fédérale N°11 du 19 novembre 2020
- Commission Electorale Fédérale N°12 du 23 novembre 2020
- Commission Electorale Fédérale N°13 du 26 novembre 2020
- Commission Electorale Fédérale N°14 du 27 novembre 2020
- Commission Electorale Fédérale N°15 du 30 novembre 2020
- Commission Electorale Fédérale N°16 du 16 décembre 2020
- Commission d'Aide et de Contrôle des clubs fédéraux N°2 du 13 au 21 octobre 2020
- Commission d'Aide et de Contrôle des clubs fédéraux N°3 des 9 et 10 novembre 2020
- Conseil de Surveillance du 9 octobre 2020
- Conseil de Surveillance du 13 novembre 2020
- Commission Centrale de Discipline du 26 novembre 2020
- Commission d'Aide et de Contrôle des clubs fédéraux N°4 du 26 novembre 2020
- Commission d'Aide et de Contrôle des clubs fédéraux N°5 du 3 décembre 2020

4.2 APPROBATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU EXECUTIF

Le Président de la FFvolley prend la parole pour présenter la résolution suivante :

Conformément aux statuts de la FFvolley, le Bureau Exécutif est composé des sept élus parmi les 10 de la liste élue et du Président de la LNV qui est membre de droit.

Le Président de la FFvolley, propose au Conseil d'administration de valider les titres des dix membres à voix délibératives suivants qui composeront le Bureau Exécutif :

1. M. Éric TANGUY, Président
2. M. Yves BOUGET, en sa qualité de président de la LNV : Vice-Président
3. M. Pierre MERCIER : Vice-Président
4. Mme Florence NOEL : Vice-Présidente
5. M. Sébastien FLORENT : Secrétaire général

6. Mme Zélie AMARD : Secrétaire générale adjointe
7. M. Christian ALBE : Trésorier Général
8. M. Christophe DURAND : Trésorier Général Adjoint
9. Mme Michèle AKILIAN, membre
10. Mme Isabelle COLLOT, membre
11. M. Eric SAGOT, membre

Les débats étant clos et plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir les votes par bulletin secret :

3^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la composition du Bureau Exécutif.

4.3 APPROBATION DES CHEFS DE PROJETS ET DES CHARGES DE MISSIONS

Le Président de la FFvolley prend la parole pour présenter la résolution suivante dont l'organigramme est joint au présent procès-verbal en Annexe 1 :

- Monsieur Yves BOUGET est chargé de missions sur le volley-ball professionnel et le représente auprès du Bureau Exécutif.
- Monsieur Pierre MERCIER est premier vice-président, il supplée le Président dès que nécessaire.
- Madame Florence NOEL est chargé de missions sur l'outre-mer et représente la Fédération Française de Volley dans tous nos territoires d'outre-mer.
- Trois autres chargés de missions sont rattachés au Secrétaire général :
 - o Monsieur Éric SAGOT, invité régulier du Bureau Exécutif, est chargé de missions relations territoires ;
 - o Monsieur Vincent VAURETTE, chargé de mission technologie et transition numérique ;
 - o A désigner, un chargé de mission RSE.

A titre informatif, le Président présente brièvement l'organisation par pôle de la FFvolley qui sera définitivement soumise lors d'un prochain Conseil d'administration (Annexes 2 et 3) avec le projet fédéral correspondant qui prévoit une organisation transversale entre lesdits pôles dirigés par des chefs de projets.

Les débats étant clos et plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir les votes :

4^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la composition du Bureau Exécutif.

4.4 APPROBATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

Le Président de la FFvolley prend la parole pour présenter la résolution suivante, ses propos sont ainsi résumés :

Les statuts et le règlement intérieur de la FFvolley ne permettent pas de suppression et de modification des commissions jusqu'à la prochaine assemblée générale. La composition peut cependant varier.

Ainsi, il est proposé au Conseil d'administration l'organigramme des commissions tel que formalisé et joint au présent procès-verbal en Annexes 4 et 5.

Ces annexes sont complétées par les éléments et précisions suivantes en réponse aux prises de parole des membres du Conseil d'administration :

- La Cellule Fédérale contre les Violences Sexuelles a été entérinée sur ses missions comme sur sa composition par le Conseil d'administration de décembre 2020 et

aujourd'hui par la validation du procès-verbal correspondant lors de la résolution n°2 de ce jour.

- Pour la commission PSF, un appel à candidatures sera fait pour combler les représentants des clubs et des organismes territoriaux.
- Pour la commission médicale, M. OESTERLE est ajouté dans la composition après recueilli son récent accord. Pour le représentant de la DTN, il est nommé par la Directrice.
- La nomination de Monsieur OCHALA en qualité de Président de la Commission Centrale de Discipline et de membre de la Commission Centrale Sportive ne pose pas de problème règlementaire puisque ces commissions ne traitent pas les mêmes sujets. Monsieur OCHALA a également démissionné du Conseil de surveillance pour devenir président de la Commission Centrale de Discipline, ce dont le Conseil d'administration prend acte.
- Il n'est pas envisagé de commission communication. La communication est gérée par le service communication dirigé par Caroline THOMAS. Cependant, la réflexion sera engagée pour la création d'un groupe de travail sur la communication.
- La Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi n'aura pas la charge de la création d'un centre de formation. La formation étant une mission régalienne dévolue à la Direction Technique Nationale, M. SAUERBREY, DTN adjoint sera le pilote pour plus de cohérence et de transversalité. Le centre de formation se voudra autonome en créant des diplômes « titre à finalités professionnelles » permettant aux entraîneurs d'être salariés.
La Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi ne sera en revanche pas supprimée. Elle reste en effet indispensable pour la certification des entraîneurs. Le prochain Conseil d'administration validera un président et des membres (renouvelés ou nouveaux).
- La Commission Fédérale des Projets et Services aux Clubs n'étant pas reconduite en tant que telle. Mais le projet est de fonctionner transversalement dans tous les pôles et donc son mode de fonctionnement est à déployer dans chaque pôle.
- A ce jour, la Commission Centrale des Organisations n'a pas d'évènement à venir. Elle reste attachée à la Commission Centrale Sportive.
- Pour la Commission Mixte d'Ethique, seuls deux membres sont à renouveler, Mme FRELAT étant élue au Conseil d'administration, elle ne peut plus y participer.

Il est soulevé que le nombre de femmes présidentes de commissions est très faible.

Les débats étant clos et plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir les votes par bulletin secret :

5^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité les commissions à l'exception des commissions d'arbitrage, du développement, PSF et sportive qui sont approuvées à la majorité (7 abstentions).

6^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité (4 abstentions) d'approuver les commissions de discipline, d'appel et mixte d'éthique.

V – FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 POINT SUR LA PRISE DE LICENCES FEDERALES

Le Président donne la parole à Monsieur ALBE, trésorier, son intervention est résumée ainsi :

Pour la saison 2019/2020, nous avons enregistré 106 915 licenciés (hors événementielles).

Au 31/12/2020 pour la période 01/07/2020 au 31/12/2020, nous avons 75 164 licenciés (hors événementielles) soit 31 751 licences (hors événementielles) en moins si aucune licence n'était prise jusqu'au 30/06/2021 (peu probable mais certainement pas dans les mêmes proportions que la saison dernière du 01/01/2020 au 30/06/2020 (perte financière estimée sur la part fédérale entre 700 K euros et 800 K euros).

Hors licences événementielles au 31/12/2019 (période entre du 01/07/2019 au 31/12/2019) nous avons 100 802 licences et au 31/12/2020 (période du 01/07/2020 au 31/12/2020) nous avons 75 164 licences, soit 25 638 licences de moins (25%). Sur cette période nous avons les diminutions suivantes : 20% compétitions, 54% Compet'Lib, 47% VPT.

Si nous ajoutons les cotisations régionales des Ligues, elle représente 1 394 K euros en 2019 et 862 K€ en 2020, c'est-à-dire une perte de 452 K euros (sachant que certaines ligues ne passent pas par du paiement direct).

A ce jour, nous entamons des démarches auprès de nos élus du Parlement pour être indemnisés par les pouvoirs publics, nous raisonnerons ainsi sur la totalité de la perte (parts régionale et départementale incluses), mais qui ne sont connues que partiellement).

Sur la ressource « affiliation », nous avons quasiment la même somme car il y a une perte « amoindrie » de 50 clubs. Au niveau des engagements, nous n'avons eu aucune diminution, nous tournons autour de 300 équipes qui participent aux championnats fédéraux.

La perte des licences aura un impact important sur l'exercice 2021.

5.2 POINT SUR LES RESSOURCES HUMAINES

Le Président donne la parole à Monsieur ALBE, son intervention est résumée ainsi :

Nous sommes en relation avec les représentants du personnel pour signer un nouvel accord d'entreprise. Lors de la période d'octobre à décembre, nous étions en période d'élection et nous ne voulions pas nous lier sur des engagements qui s'appliqueraient lors de la nouvelle olympiade. Maintenant, nous allons reprendre les discussions pour les finaliser définitivement avec le nouveau Secrétaire général.

Le Bureau exécutif s'exprimera sur ce nouvel accord d'entreprise, le Conseil d'administration et le Conseil de surveillance seront informés. Ce dernier nous avait envoyé un courrier dont la réponse est en cours.

Pour les saisons à venir, nous réfléchissons à une potentielle mise en place d'un système de télétravail hors période de crise sanitaire, donc très allégée par rapport à ce qui se passe actuellement. Cela va rentrer dans les mœurs lorsque nous sortirons de la crise.

Aujourd'hui, personne n'est en activité partielle à 100%. Tant que notre activité n'aura pas repris complètement, l'activité partielle sera maintenue.

5.3 PLAN DE RELANCE « RETOUR AU JEU » - COMPTE-RENDU REUNION DU 06/01/2021

Le Président prend la parole pour présenter la résolution suivante, son intervention est résumée en ces termes :

Après échange avec les présidents de Ligues régionales, la FFvolley propose une aide « Retour au jeu » aux clubs ayant une équipe inscrite lors de la saison 2020/2021 en

championnat national pour les divisions 2 et 3. Le montant budgété sur l'exercice 2020 est de 397 116 euros.

Ce montant ajouté à celui du remboursement des frais d'arbitrage de la saison passée a pour résultat de porter l'aide globale de la FFvolley à ses clubs à 520 K euros.

Nous souhaitons aider les clubs qui souffrent face à la crise sanitaire, la Fédération en est capable grâce à un bon résultat financier sur l'exercice 2020, les économies réalisées ont amortie la perte de recettes, nous souhaitons donc donner l'argent aux clubs plutôt que de le capitaliser.

A ce titre, chaque équipe de division nationale 3 recevra 1350 euros et chaque équipe de division nationale 2 recevra 1577 euros. Un soutien de l'Etat pour augmenter cette aide et s'adresse à l'ensemble des clubs. Dans cette attente, il est à espérer que cette somme pourra répondre à une partie des inquiétudes des clubs.

Les clubs Elite ne sont pas concernés par ce plan d'aide, mais ils bénéficient de l'exception du sport professionnel et continuent de jouer. Lors d'un second plan, nous pourrions les inclure.

Pour les clubs régionaux, les Ligues et les Comités peuvent se coordonner en fonction des aides fédérales. La FFvolley a conscience que les clubs les plus modestes, financièrement ou par nombre de licences, doivent se sentir concernés par la FFvolley et ce qu'elle leur apporte. La FFvolley réfléchira à une aide matérielle et morale, notamment par la formation et l'information pour que les dirigeants s'approprient pleinement leur fédérale. Tous les clubs doivent se sentir prêts pour le « retour au jeu ».

Une communication combinée, globale et pédagogique sera mise en place.

Ce plan est définitif peu importe la suite des mesures sanitaires prises par le Gouvernement français.

Nous concluons également que la FFvolley est une des fédérations ayant le plus aidé ses clubs proportionnellement entre la somme allouée et le nombre d'équipes concernées.

Les débats étant clos et plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir les votes :

7^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la résolution ci-dessus relative au plan de relance « Retour au jeu ».

VI – OUTRE-MER

6.1 SITUATION SANITAIRE EN OUTRE-MER

Le Président donne la parole à Mme NOEL et M. ANATOLE, leur intervention est résumée en ces termes :

Les territoires de Nouvelle Calédonie et de Wallis et Futuna n'ont pas été impactés par le 1^{er} confinement car ils ont fermés les voies aériennes rapidement. Ils ont menés leurs championnats jusqu'au mois de décembre avec un calendrier en année civile.

Pour la Réunion, il n'y a pas eu de 2nd confinement, les championnats régionaux ont repris et les championnats jeunes reprennent progressivement.

Pour la Guyane, le couvre-feu est toujours d'actualité et un arrêté interdit depuis hier tous les rassemblements dans les halls sportifs.

Pour la Martinique et la Guadeloupe, il y a eu un 2nd confinement et le championnat reprend donc timidement.

6.2 PRISE DE LICENCES EN OUTRE-MER

Au 30 décembre 2019, nous enregistrons 7500 licenciés tous territoires d'outre-mer confondus. Au 30 décembre 2020, le montant des licences enregistrées est de 4238, soit une perte de 26% de licences, correspondant à 4462 licenciés en moins.

Au niveau du pourcentage de prises des licences à ce jour sur 2020/2021 par rapport à 2019/2020 :

- Sur la Guadeloupe, il y a eu 47% ;
- Sur la Guyane, il y a eu 22% ;
- Sur la Réunion, il y a eu 64 % ;
- Sur la Martinique et Mayotte, il n'y a pas eu d'impact ;
- Sur la Nouvelle Calédonie, il y a eu 60% ;
- Sur Wallis et Futuna, il y a eu 500%.

La Ligue de Wallis et Futuna se démarque de manière considérable avec un bon extraordinaire. La FFvolley salut le Président de la Ligue qui reprend le destin de l'association ainsi que la belle motivation des clubs.

Au niveau de la perte d'affiliation des clubs :

- Sur la Nouvelle Calédonie, 19 clubs en moins ;
- Sur Wallis et Futuna, 2 clubs en plus ;
- Sur la Réunion, 3 clubs en moins.

VII – SECTEUR SPORTIF

7.1 SITUATION DES COMPETITIONS FEDERALES

Le Président donne la parole à Monsieur GANGLOFF, membre de la Commission centrale sportive en l'absence excusée de Monsieur MELJAC. Son intervention est résumée en ces termes :

L'objectif de la Commission Centrale Sportive est de finir les matchs de la phase « aller » pour pouvoir avoir des classements et assurer des accessions et des descentes, avec si possible une phase « retour » sous la forme de play-offs. Elle se réunira bientôt pour établir un plan alternatif.

Pour les jeunes, il est toujours prévu des finales de coupes de France. La Commission avait prévu ce week-end l'organisation de rattrapages qui tombe à l'eau. Les dates seront sans doute revues essayant de ne pas supprimer les finales qui tiennent à cœur à nos jeunes. Nous sommes inquiets du décalage des finales en juin car les organisateurs seraient tenus à des délais très courts.

La plupart des organisateurs de la saison passée ont donné leur accord pour demeurer organisateur cette saison.

Les Volleyades sont maintenues à ce jour avec un organisateur confirmé. En revanche, la Ligue Auvergne Rhône-Alpes ne peut plus organiser les mini-volleyades et la Ligue Ile de France réfléchit à accepter l'organisation des maxi-volleyades.

Nous priorisons le maintien de l'activité des CRE par la tenue des stages (détection), les Volleyades étant finalement une fin. Cependant, la FFvolley est favorable à un maintien de cette fête du volley qui tient à cœur les licenciés.

Un temps de préparation pour la reprise sportive est à prévoir pour assurer l'intégrité physique des sportifs.

En cas d'absence de reprise permettant de réaliser un championnat via les formules sportives envisagées à ce jour, le Conseil d'administration est favorable à proposer un produit sportif sous quelque forme que ce soit (challenge, tournois, ...etc.). En effet, la Fédération a conscience de la demande des clubs d'au moins faire jouer les équipes de manière à les préparer pour la saison 2021/2022.

7.2 COUPE DE FRANCE COMPET' LIB ET MASTERS

Le Président donne la parole à Monsieur VOUILLOT, son intervention est résumée en ces termes :

Il est joint au présent procès-verbal une Annexe 6 résumant la situation des coupes de France Compet'Lib et Masters, ainsi que l'évolution proposée.

La nouvelle mouture du projet pourra démarrer dès la fin du confinement. La finale La finale de Compet'Lib aurait lieu à l'occasion de la Volleyball Nations League.

Comme les deux années précédentes, il est demandé aux Ligues Régionales d'inclure la FFvolley, représentée par M. VOUILLOT, à leur première réunion de comité directeur à laquelle participe les Comités Départementaux afin d'insister et de discuter sur les enjeux importants et sous-jacents de ces deux compétitions.

En effet, la Coupe de France Compet'Lib permet à des personnes de petit niveau d'intégrer la Fédération et la Coupe de France Master permet de lutter contre les pertes d'anciens joueurs de bon niveau, voire très bon niveau qui sont allés rejoindre d'autres instances alors que la FFvolley qui les a formé souhaite les garder en son sein.

50% des Comités Départementaux n'ont pas de groupement sportif départemental, ces compétitions sont le moyen d'accueillir tout le monde.

Ces deux produits sportifs destinés à d'autres publics qu'habituellement. Sur les deux années passées, nous avons eu un retour de certains clubs dans le giron de notre Fédération. Cela démontre que lorsque nous proposons une solution adaptée à certaines personnes, les licenciés reviennent. Le Bureau soutient pleinement cette initiative pour institutionnaliser ces deux compétitions.

La Coupe de France Master permet également du réseautage en conservant nos anciens joueurs nationaux et internationaux.

Il est rappelé que la constitution des collectifs est possible avec des licenciés provenant de différents clubs.

7.3 COUPE DE FRANCE PRO FEMININE

Le Président et M. BOUGET prennent la parole, leurs interventions sont résumées ainsi :

Pour rappel, à la demande et après concertation des clubs de Ligue A Masculine, la décision a été d'annuler la Coupe de France Pro masculine pour donner un peu d'oxygène au championnat professionnel.

Pour la Coupe de France féminine, les clubs qui n'ont pas de phase de play-offs et souhaitaient conserver cette compétition, ce qui a été entériné par le Conseil d'administration.

Par la suite, au sortir d'une réunion avec les clubs, nous avons reporté le 1^{er} tour de Coupe de France devant avoir lieu le 15 décembre.

Aujourd'hui, nous avons reçu une demande des clubs de Ligue A Féminine qui souhaitent faire la compétition avec une nouvelle formule. Le Final 4, organisé par les clubs, serait prévu le 1 ou 2 mai, or, la qualification de l'Equipe de France féminine est prévue juste

après cette date à Belfort. Les jours règlementaires de préparation ne pourraient donc pas être respectés.

Quoiqu'il en soit, la FFvolley souhaite trouver une solution médiane permettant à la fois à nos joueuses de préparer cette échéance en équipe de France dans les meilleures conditions et également d'aider les clubs en cette période de crise.

Dans la formule proposée, deux clubs européens seraient exemptés du premier tour. Ainsi, le 1^{er} tour est souhaité le 02 février (sans France Avenir et les deux équipes de Champions League), le 2nd tour est souhaité les 13 et 14 mars (en réintégrant les deux clubs européens) et le Final Four est souhaité fin avril/début mai.

Les clubs de LNV ont l'obligation de libérer les joueuses de l'équipe de France au moins 7 jours pleins avant la compétition. La FFvolley et la LNV sont partisans de faire plutôt le Final Four fin avril.

Concernant le tirage au sort, les clubs féminins demandent un tirage intégral et que celui-ci soit mis en scène en présence des dirigeants du volley.

VIII – DTN : PROJETS ORGANISATION CTS 2021/2024

Le Président donne la parole à Madame GUIGUET, son intervention est résumée en ces termes :

La Direction Technique Nationale réfléchit sur une stratégie RH qui intègre l'anticipation des départs en retraite à venir des Conseillers Techniques Sportifs (CTS). En effet, il faut organiser et réorganiser les missions des CTS en prenant également en compte le nouvel environnement institutionnel (Agence Nationale du Sport).

Sur les 39 CTS que compte la FFvolley, il y a 6 personnes sur des missions de la direction nationale et il y en a 14 sur le haut niveau et 19 qui sont répartis sur les territoires. L'olympiade qui arrive verra le départ de 7 CTS, dont 6 avec des missions territoriales. Des difficultés se poseront inévitablement sur les remplacements des postes puisque si nous avons réussi jusqu'à aujourd'hui à ne pas rendre de poste de CTS, combler des départs à la retraite s'avère plus problématique. Pour défendre cela, les missions des CTS doivent être élargies.

Notre réflexion prend donc en compte une problématique générationnelle et gouvernementale.

Par ailleurs, nous travaillons également avec l'ANS qui est organisée avec une direction double (développement/PSF et haut niveau/haute performance). Celle-ci a d'ailleurs une organisation territoriale et recrute des directeurs « haute performance » dans les CREPS.

Le départ des CTS à la retraite est une opportunité de rabattre les cartes dans l'implantation territoriale et une occasion de repenser la répartition des missions de chacun. Nous avons déjà entériné cette vision lors d'une réunion avec les présidents des Ligues Régionales. Il faut qu'ils rayonnent plus, qu'ils soient la référence du haut niveau en région.

A ce jour, la FFvolley souhaite que la réflexion soit conjointe avec chaque Ligue Régionale pour parvenir à :

- La désignation d'une personne assurant la direction de la performance (stratégie de détection en Ligue, CRE et pôles espoir).
- La désignation d'une personne assurant la direction du développement et de la formation en région, ce qui serait cohérent avec le rôle nouveau de M. SAUERBREY.

Les CTS ne peuvent pas tout couvrir. Ainsi, chacune des Ligues va participer à ce travail de réflexion conjointement avec les dirigeants bénévoles, les CTS et les salariés.

Ce projet de réorganisation est fixé sur l'olympiade, puisque nous avons conscience qu'une révolution rapide n'est pas souhaitable. Le management ne sera pas celui-là et la potentielle résistance au changement est prise en compte.

Par ailleurs, l'organisation est complexe puisque la Directrice Technique Nationale n'est pas le supérieur hiérarchique des CTS, celui-ci demeure la Direction Régionale. Les fiches de missions sont élaborées entre les CTS et la Directrice Technique Nationale, mais elles sont validées par les Directions Régionales.

Les CTS semblent avoir bien accueilli cette stratégie. Cette démarche de leur octroyer des responsabilités dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie est très intéressante professionnellement.

Un Conseiller Technique Régional avait déjà cette responsabilité développement/formation. Par cette nouvelle organisation, il endosserait un plus la responsabilité de la stratégie sur la région. Par ailleurs, si la direction de performance semble nouvelle, les CTR entraîneurs de pôles espoir rayonnaient déjà en région et seul péchait le côté détection/prospection qui demandera plus d'implication désormais.

La phase d'entretien est engagée et nous allons rencontrer les CTS avec les présidents de Ligue pour trouver comment appliquer cette nouvelle stratégie RH en fonction des moyens de chacune.

Il est rappelé qu'il y a déjà à disposition quelques leviers comme le PSF, les aides à l'emploi délivrées par les directions régionales qui à terme reviendront aux fédérations pour plus de cohérence, les aides à l'emploi régionales et fédérales (sur les pôles espoirs). Il y aura une adaptation à chaque Ligue en construisant ensemble cette stratégie puisque la philosophie est partagée.

IX – SECTEUR DEVELOPPEMENT

9.1 PROPOSITION D'ORGANISATION DU DEVELOPPEMENT

Le Président donne la parole à Mme AKILIAN dont l'intervention est résumée en ces termes :

Depuis 4 ans, le développement est un sujet important en liaison avec la Direction Technique Nationale et une commission de développement a ainsi vu le jour. Aujourd'hui cette dernière n'est pas assez importante en nombre et en qualité d'interventions.

Le développement est pluriel et se trouve dans tous les domaines, une commission ne suffit pas, tous les acteurs fédéraux doivent aller dans le sens du développement et de l'intérêt général du volley.

Le Conseil d'administration et le Bureau exécutif ont des axes de travail qui sont mis en valeur au travers du projet fédéral. L'idée est qu'il faut, soit une personne centrée sur le développement dans tous les groupes de travail et toutes les commissions de la FFVolley, soit un développeur dans chaque pôle.

Michèle AKILIAN sera responsable du pôle développement et coordonnera les stratégies de développement qui sont toutes transversales aux pôles. Le plan de développement final sera acté par un prochain Conseil d'administration et visera en priorité le développement quantitatif qui sera inévitablement servi par le qualitatif.

Les relations entre le haut-niveau professionnel et le niveau fédéral devront être améliorées et développées quantitativement.

9.2 PROPOSITION DE DECALER LE CONTROLE DES DAF AU 31/03/2021

Le Président prend la parole pour exposer la résolution suivante :

L'article 3 du Règlement DAF prévoit un contrôle des Devoirs d'Accueil et de Formation (DAF) au 31 janvier de chaque année. Au vu de la situation actuelle de crise sanitaire et économique, il est prévisible qu'un très grand nombre de clubs soit sanctionné pour non-respect des DAF.

Notre philosophie n'est pas de faire tomber des sanctions auprès des clubs alors que leurs équipes de ne peuvent pas jouer rendant certaines obligations DAF impossible à tenir comme celle de l'équipe réserve.

Il est dès lors opportun de décaler la date butoir du 31 janvier 2021 au 31 mars 2021 pour la saison 2020/2021.

L'article 3 du Règlement Général DAF serait ainsi rédigé : « [...] *Licences : Les seuils minimums de licenciés sont définis dans le règlement particulier de chaque épreuve (RPE). Le GSA qui n'a pas le nombre réglementaire de licences Compétition Volley-Ball demandées au 31 mars (nombre total et licences jeunes), est sanctionné d'une amende par licence manquante, fixée au règlement financier – Montant des Amendes et Droits.*

Le GSA bénéficie d'un délai fixé par décision de la Commission Fédérale de Développement afin de régulariser sa situation. Passé ce délai, le GSA toujours en infraction encourt la rétrogradation administrative de l'équipe concernée par les DAF, dans la division immédiatement inférieure. [...] »

Les débats étant clos et plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir les votes :

8^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la résolution ci-dessus relative à la modification pour la saison 2020/2021 de l'article 3 du règlement général des DAF.

X – SECTEUR EVENEMENTIEL

10.1 POINT SUR LA CANDIDATURE DE LA CONTINENTAL CUP

Le Président prend la parole pour présenter la situation de la candidature de la FFvolley à l'organisation de la Continental Cup 2021, ces propos sont résumés comme suit :

La Continental Cup est indispensable pour la qualification de certaines équipes de Beach volley aux Jeux Olympiques de Tokyo.

La FFvolley a manifesté son intérêt pour cette organisation et a essayé de monter une candidature pour que la compétition se déroule au Château de Versailles. La FFvolley a trouvé un financement à hauteur 445 K euros (soutien de l'Etat, de la région Ile de France, du département des Yvelines). Cependant, le coût s'avère être élevé à hauteur de 900 K€.

Les autres financements envisagés ne permettent pas d'assurer l'organisation de l'évènement sans qu'un risque financier trop important pèse sur la FFvolley surtout au regard du délai très court et avec une formule sportive que la CEV refuse de modifier.

La FFvolley ne peut donc poursuivre le projet d'organiser la Contentinal Cup en 2021 qui est trop dimensionné, notamment face aux incertitudes sanitaires et le danger d'un huit clos.

10.2 VALIDATION DE L'ORGANISATION DE LA VNL 2021

Le Président prend la parole pour présenter la résolution suivante relative à l'organisation de la Volleyball Nations League 2021, il précise que le lieu est strictement confidentiel jusqu'à ce que la collectivité territoriale concernée communique :

Deux villes se détachaient de nos recherches et des nombreuses discussions engagées pour plusieurs sites demandeurs de notre équipe de France.

La ville de Toulouse ne réunit plus les conditions nécessaires à l'organisation de la Volleyball Nations League 2021. Les acteurs locaux du volley sont d'accord pour repousser l'organisation à 2022 ce qui permettra d'assurer plus sereinement la préparation et le financement.

La ville de XXX garantit des investissements publics à hauteur de 200 K euros avec la mise à disposition de la salle à titre gracieux. Nous serons géographiquement dans un territoire proche de l'Allemagne et de villes de volley.

Ainsi, l'organisation de la Volleyball Nations League 2021 est proposée à XXX avec une poule qui sera composée de la Pologne, l'Argentine, la France et l'Iran. Elle se tiendra du 11 au 13 juin 2021.

La finale de Compet'Lib, le Conseil d'administration et le colloque des cadres se tiendront ce même week-end en ce même lieu.

Les débats étant clos et plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir les votes :

9^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'organisation de la Volleyball Nations League 2021 du 11 au 13 juin 2021 à XXX.

10.3 VALIDATION DES CAHIERS DES CHARGES DES TOURNOIS DE BEACH VOLLEY

Le Président prend la parole pour présenter la résolution suivante relative à l'organisation des tournois de beach volley et l'organisation des championnats de France de beach volley 2021 :

La FFvolley soulève des difficultés de financement des événements de tournois de Beach volley. Il faut ainsi arriver à un autofinancement pour développer le nombre de tournois sans limitation financière.

Pour la saison en cours, la Ligue Régionale de PACA a proposé l'organisation mi-septembre de la finale du Championnat de France de beach volley aux arènes d'Arles (13). Ce lieu magnifique permet de présenter le beach volley dans un écrin d'Histoire. M. DE CAROLIS, maire de la ville, a montré son engouement quant à l'organisation de cet événement confirmant cette belle opportunité pour la FFvolley de voir son sport *outdoor* mis en valeur. La ville souhaite également construire autour de l'évènement une véritable promotion du beach volley à Arles en impliquant les écoles. Des financeurs privés se sont déjà manifestés.

A cette occasion et pour tous les événements futurs, la FFvolley propose de repenser le mode de construction et de financement des événements.

En effet, habituellement un montant financier est apporté par la Fédération et l'organisateur local doit respecter un cahier des charges. Les produits de l'évènement sont conservés par l'organisateur local.

Il est proposé désormais d'organiser les événements en « coproduction ». La FFvolley sera intégrée dans un comité de pilotage comprenant les parties prenantes privées et publiques, avec une clef de répartition des pertes et des recettes en fonction d'un budget maîtrisé. Chacun doit être intéressé à la réussite de l'évènement et assumer ses éventuelles pertes.

Cette philosophie doit être appliquée à tous les événements *outdoor* de la FFvolley (beach, snow...).

Les débats étant clos et plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir les votes :

10^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le nouveau modèle organisation des tournois de beach volley, comprenant la finale du championnat de France de beach volley 2021 aux arènes d'Arles (13).

XI – QUESTIONS DIVERSES

11.1 ORGANISATION DES REUNIONS

Le Président donne la parole à M. FLORENT dont les propos sont résumés en ces termes :

Les règles statutaires de fonctionnement du Conseil d'administration seront respectées. Pour cela l'envoi des documents et des présentations powerpoint qui arriveront des salariés, des commissions et des chargés de missions devront être transmis au Secrétaire général au moins 10 jours avant la date du Conseil d'administration. Passé ce délai, les documents basculeront sur la réunion d'après.

Les membres du Conseil d'administration sont tenus à une obligation de confidentialité stricte en ce qui concerne les échanges ayant lieu lors des réunions.

Les prochaines dates de réunions de Conseil d'administration et de Bureau exécutif seront communiquées prochainement pour que chacun s'organise.

Il est prévu de doubler le nombre de réunions du Conseil d'administration (4 en présentiel et 4 dématérialisées) pour que les membres soient le plus à jour possible de l'actualité fédérale. Un héritage positif de la crise sanitaire est la dématérialisation du travail aussi, les séances en présentiel seront réservées prioritairement pour des débats importants.

L'envoi dans les délais règlementaires permet à tous de prendre connaissance des documents avant les réunions pour débattre et les voter plus rapidement en séance. Le Secrétaire général et son adjointe se tiennent à la disposition de chacun pour répondre aux questions des membres avant les réunions pour plus de fluidité lors des échanges.

Le Secrétaire général assistera à toutes les premières réunions des commissions fédérales (hors DNACG, éthique, Cellule Fédérale contre les violences sexuelles et disciplinaires).

11.2 MISE A DISPOSITION

Le Président donne la parole à M. FLORENT, secrétaire général, pour présenter la résolution suivante :

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la convention de mise à disposition du Président de la Fédération Française de Volley, Monsieur Éric TANGUY, est arrivée à son terme.

Au titre de l'article 11 du règlement intérieur de la FFvolley, le Conseil d'Administration et le Conseil de surveillance doivent accepter toute rétribution des membres du Conseil d'Administration pour validation par l'assemblée générale.

Dans l'esprit des dernières résolutions votées majoritairement en faveur par l'assemblée générale de la FFvolley, il est proposé au Conseil d'Administration de renouveler la mise à disposition du Président à hauteur de 50% de son temps de travail au sein de Sorbonne Université pour un coût d'environ 16 000 euros pour 6 mois.

Ce renouvellement est conclu pour une durée allant du 1^{er} janvier jusqu'au 30 juin 2021.

La mise à disposition à effet rétroactif au 1^{er} janvier devra être également acceptée par le Conseil de surveillance. L'assemblée générale ayant lieu en mai 2021 devra ratifier cette décision qui demeure dans le sens de la politique suivie depuis plus d'un an.

Il est précisé que le Président de la FFVolley ne perçoit aucun salaire ou indemnité, il bénéficie uniquement d'une mise à disposition à 50% pour effectuer son mandat en conservant son salaire de fonctionnaire à 100%.

Les débats étant clos et plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir les votes et ne participe pas au vote :

11^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité (une abstention) le renouvellement de la convention de mise à disposition de M. Éric TANGUY avec Sorbonne Université à 50 % du 1^{er} janvier au 30 juin 2021.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 heures et 15 minutes.

Listes des annexes :

- Annexe 1 – Organigramme du Bureau exécutif et chargés de missions
- Annexe 2 – Organisation institutionnelle
- Annexe 3 – Organisation fonctionnelle
- Annexe 4 – Organigramme des commissions
- Annexe 5 – Organigramme des commissions indépendantes
- Annexe 6 – Bilan des coupes de France Compet'Lib et Master

De tout ce que dessus, a été dressé procès-verbal qui a été signé par le Président et le Secrétaire général de la FFVolley.

**Le Président
Éric TANGUY**

**Le Secrétaire général
Sébastien FLORENT**

BUREAU EXECUTIF

Annexe 1

Conseiller du Président Haut Niveau :
Michel GENSON

Président : Eric TANGUY

Directrice Technique Nationale :
Axelle GUIGUET

**Chargée de Mission Volley Assis :
Isabelle COLLOT**

**Vice Président (LNV) :
Yves BOUGET**

Vice Président : Pierre MERCIER

**Vice Présidente Déléguée Outre
mer : Florence NOEL**

**Secrétaire Générale Adjointe :
Zélie AMARD**

**Secrétaire Général :
Sébastien FLORENT**

Chargé de Mission Relations Territoires : Eric SAGOT

Chargé de Mission Technologie et Transition
Numérique : Vincent VAURETTE

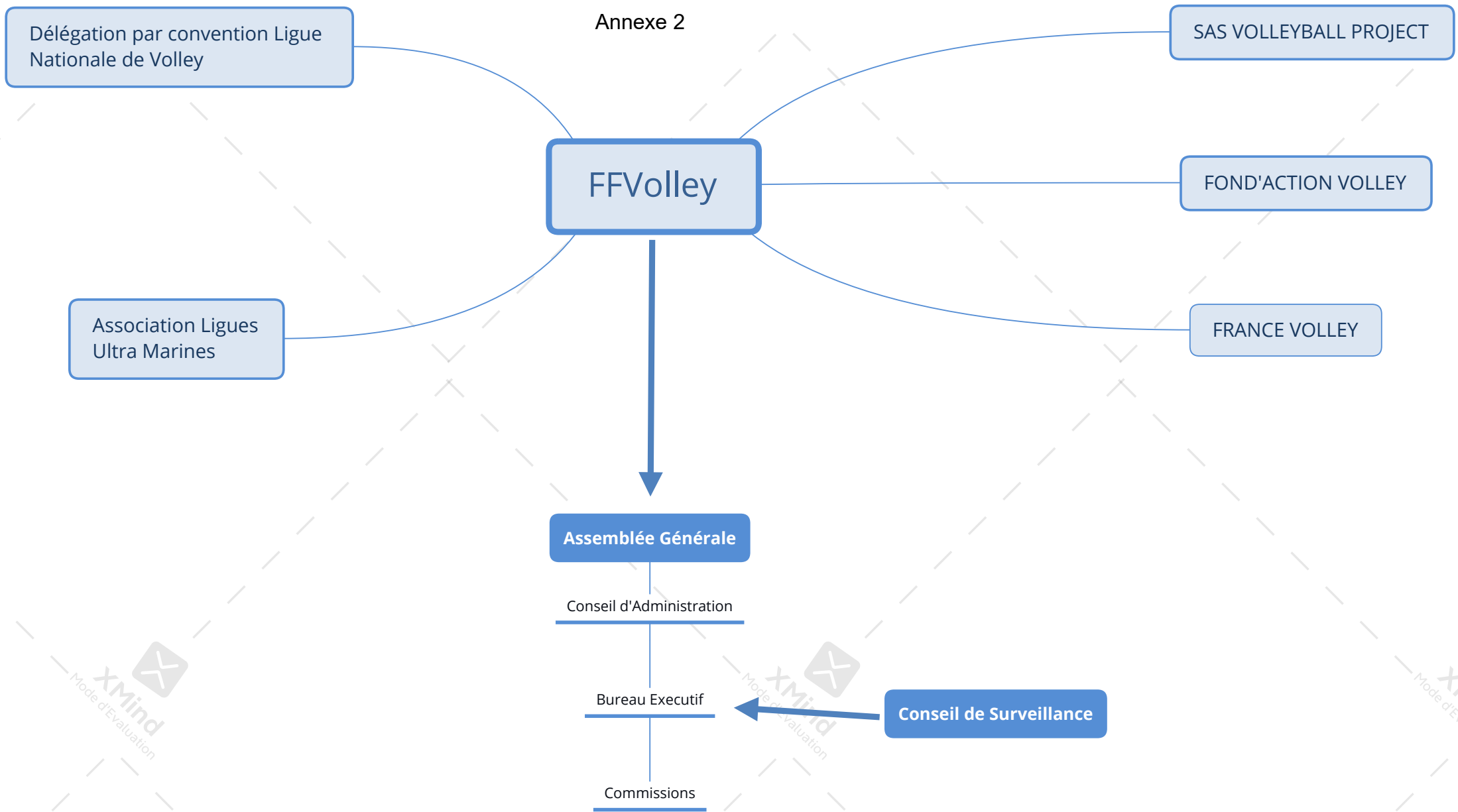
Chargé de Mission RSE :

**Trésorier Général :
Christian ALBE**

**Trésorier Général Adjoint :
Christophe DURAND**

**Charge de Mission Coordination
Développement : Michelle AKILIAN**

Annexe 2



ASSEMBLEE GENERALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

BUREAU EXECUTIF

POLE SPORTIF

POLE DIRECTION
ADMINISTRATION ET
FINANCES

POLE DEVELOPPEMENT

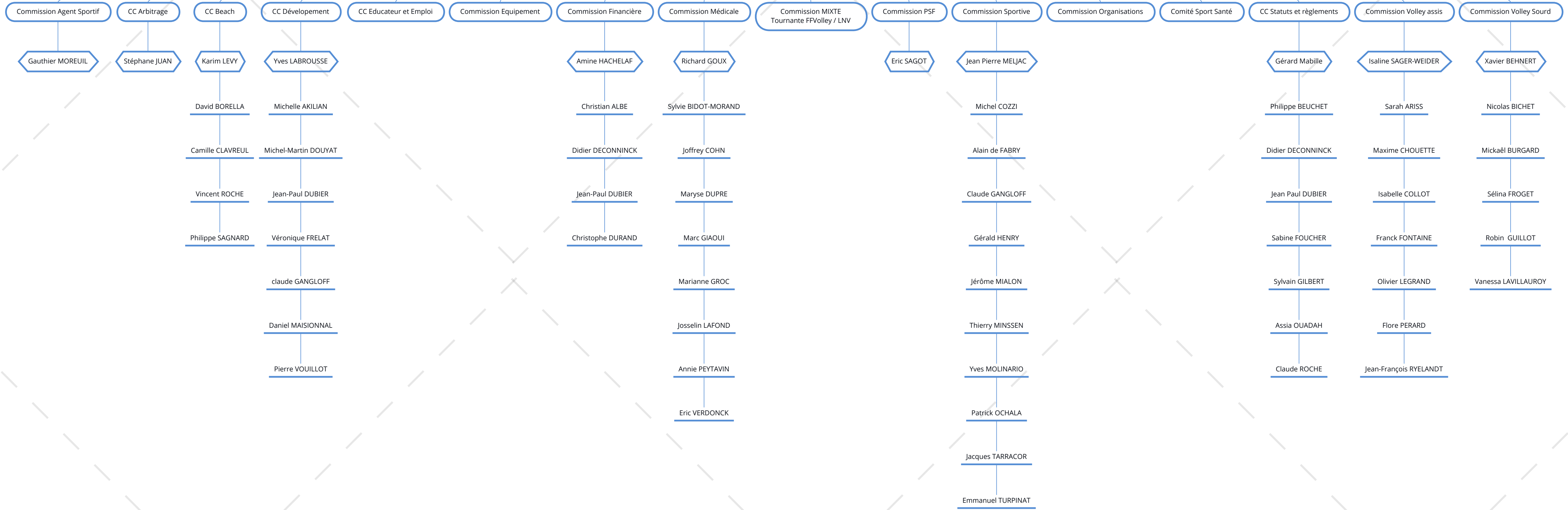
DIRECTION TECHNIQUE
NATIONALE

POLE PROMOTION

POLE OUTRE MER

Commissions

Annexe 4



FFVolley

Commissions indépendantes

Commission électorale Jean Jacques DECORDE

- Serge CORVISIER
- Michel ERINTCHEK
- Tatiana VASSINE

CACCF

- Nicolas BAHUAUD
- Simon MENANTEAU
- Joris ROUGIER
- Benjamin SCHINKLINK
- Robert VINCENT
- Sébastien HAAS
- Thibault PORTALEZ

Nommés par le Conseil de Surveillance

Nommés par la LNV

Mixte Ethique

- Lise RAISSAC
- Mathilde REGIO
- Daniel TROTOUX
- Nomination à venir
- Georges GUILLET
- Jean-Louis LARZUL

Nommé par la LNV

Nommé par la FFVolley

Commission Fédérale d'Appel Yannick CHALADAY

- Céline BEAUCHAMP
- Antoine DURAND
- Marie JAMET
- Charlène MALAGOLI
- Claude MICHEL
- Thierry MINSEN
- Robert VINCENT

Conseil supérieur DNACG

- Sabine FOUCHER
- Philippe LAMOTTE
- Marc LE NERRANT
- Laurent MOREUIL
- Hubert TUIILLER
- Jacques LAGNIER
- Michel LEGER

Nommés par le Conseil de Surveillance

Nommés par la LNV

CC Discipline Patrick OCHALA

- Sandrine GREFFIN
- Sylvie MENEGAND
- Nicolas REBBOT
- Andre Luc TOUSSAINT
- Benjamin VALETTE



BILAN DES COUPES DE FRANCE COMPET'LIB et MASTERS

CE QUI A ETE FAIT

Saison 2018/2019

Coupe de France Compet'lib 2019

Phase départementale :

45 départements ont répondu au questionnaire permettant d'évaluer la mise en place départementale.

128 équipes inscrites en phase départementale.

114 FFvolley, 9 affinitaires, 5 autres.

Quelques départements ont utilisé leur formule de championnat pour qualifier leur équipe en phase régionale

Peu d'équipes hors FFvolley ont participé aux phases départementales.

La Coupe de France Compet'lib n'est pas perçue par nombre de comités départementaux comme un outil de promotion du volley ball loisir auprès des pratiquants hors FFvolley.

Phase régionale :

7 ligues ont organisé une phase régionale

4 ligues, n'ayant qu'un comité inscrit, n'ont pas organisé de phase.

1 ligue n'avait aucun comité inscrit.

Phase finale :

Cannes 15-16 juin 2019

16 équipes participantes issues de 11 ligues métropolitaines ; pas d'équipe ultra marine.

Pas de Coupe de France Masters 2018/2019

Coupe de France Masters non organisée

Saison 2019/2020

Coupe de France Compet'lib 2020

Lancement des phases départementales puis arrêt de la compétition.

Pas de bilan chiffré disponible.

Coupe de France Masters 2020

Lancement de la compétition

Inscription sur le site fédéral :

23 équipes M1M – 5 équipes M2M – 5 équipes M1F – 0 équipes en M2F

Répartition par ligue :

Auvergne Rhône Alpes : 2 - Bourgogne Franche Comté : 2 - Centre Val de Loire : 3 - Grand Est : 5 - Hauts de France : 5 - Ile de France : 3 - Normandie : 3 - Nouvelle Aquitaine : 5 - Occitanie : 3 - Pays de Loire : 1 - PACA : 1

Quelques difficultés à organiser les plateaux à 3 équipes en limitant les déplacements

2 plateaux organisés, puis arrêt de la compétition.

Phase finale initialement prévue à Nogent le Rotrou les 6 et 7 juin 2020

CE QUI AURAIT DU SE FAIRE

Les mesures sanitaires successives n'ont pas permis la diffusion des informations et le lancement des compétitions pour la saison 2020/2021.

CE QU'IL FAUT FAIRE

La dernière mouture de l'organisation (pièce jointe de ce CA) doit être revue pour un lancement des compétitions début mars.

(Merci aux ligues et comité de me répondre pour actualiser le listing des présidents de comités et de ligues)

Tournée des ligues, pour rencontrer et partager les informations avec les responsables départementaux et régionaux ; en présence physique ou en visioconférence.

RAPPELS

Objectif de ces compétitions : Garder ou ramener au sein de la FFvolley les pratiquants.

Les types de compétitions proposés :

- Coupe de France Compet'lib

6X6 mixte – licence Compet'lib, exceptionnellement volley compétition (pas de joueurs (ses) évoluant dans les compétitions régionales ou nationales) – phase départementale, puis régionale, puis nationale (Finale à 16 équipes pendant la VNL).

Inscription dans les comités départementaux

Compétition hors championnats loisir ou Compet'lib départementaux: action spécifique ouverte aux autres pratiquants (Fédé affinitaires, indépendants, etc...) avec possibilité d'accueil au sein du GSD (Groupement Sportif Départemental).

Près de 50% des comités départementaux n'ont pas de GSD

- Coupe de France Masters

4X4 en 2 catégories par genre :

Féminines : M1F : + de 35 ans, M2F : plus de 45 ans

Masculins : M1M : + de 40 ans, M2M : + de 50 ans

Tous types de licence autorisant la compétition.

Inscription sur le site fédéral et gestion au niveau national

3 plateaux regroupant 3 équipes : chaque équipe aura rencontrée 6 autres équipes. Attribution de points à chaque plateau, générant un classement final dans la catégorie.

Phase finale regroupant les 8 meilleures équipes de chaque catégorie + 1 équipe locale.

Perspective : se rapprocher des pays voisins pour organiser une phase européenne.

Un mini groupe de travail est constitué. Il doit être étoffé : merci de vous manifester